



Dossier de presse - 18 septembre 2001

Budget 2002 : accompagner budgétairement le mouvement de rénovation

Présentation du projet de loi de finances 2002

Sommaire

▲ **Fiches techniques - Enseignement supérieur**

PLF 2002 - [La démographie étudiante - Prévisions des effectifs de l'enseignement supérieur](#)

PLF 2002 - [L'amélioration des taux d'encadrement](#)

PLF 2002 - [Les créations d'emplois et l'évolution des effectifs d'étudiants se traduisent par une nouvelle amélioration des taux](#)

PLF 2002 - [Les crédits de fonctionnement](#)

PLF 2002 - [Le plan social étudiant](#)

PLF 2002 - La démographie étudiante - Prévisions des effectifs de l'enseignement supérieur

A la rentrée 2002, le nombre prévisionnel d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur (Universités, IUFM, filière ingénieurs, IUT, CPGE, STS) s'établirait à 1 903 500, en augmentation de 8 000 (+0,4%) par rapport aux prévisions d'étudiants inscrits en 2001 (1 895 500).

Pour ces deux années de prévision (2001 et 2002), on retrouverait, en partie, les tendances observées à la rentrée 2000.

Les effectifs du premier cycle universitaire diminueraient (- 18 500 inscriptions sur deux ans), le deuxième cycle continuerait sa progression, en lien avec la montée en puissance des licences professionnelles et les effectifs du troisième cycle poursuivraient leur croissance

Les instituts universitaires de technologie (IUT), filière universitaire courte et sélective, accueilleraient 4 000 étudiants de plus.

Comme à la rentrée 2000, les effectifs des sections de techniciens supérieurs (STS) seraient stables en 2001 et 2002, après quatre années de progression.

De même, les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) verraient leurs effectifs se maintenir aux alentours de 70 000.

En revanche, la croissance des formations d'ingénieurs, continue depuis 1990, se poursuivrait (+7 000 sur 2 ans).

Dans l'ensemble, en 2002, ils seraient 18 400 jeunes de plus qu'à la rentrée 2000 à être inscrits dans les filières du supérieur.

PLF 2002 - L'amélioration des taux d'encadrement

Enseignants

Les recrutements supplémentaires d'enseignants et l'évolution des effectifs étudiants se traduisent par une nouvelle amélioration des taux d'encadrement :

20,85 étudiants par enseignant en 1997,

19,79 en 1998

19,38 en 1999
 19,17 en 2000
 19,14 en 2001 (prévision)
 et 18,95 à la rentrée 2002 (prévision)

Ce nouveau taux est à rapprocher de valeurs antérieures à l'explosion de la démographie étudiante de 1985 (19,06 à la rentrée 1980).

Il est prévu à la rentrée 2002, la création de 1 000 emplois d'enseignants : 600 créations d'emplois d'enseignants-chercheurs (243 professeurs d'universités ou équivalents et 357 maître de conférences), 100 créations de professeurs agrégés, 261 postes d'ATER et de 39 assistants des disciplines médicales.

I.A.T.O.S

30,92 étudiants par IATOS à la rentrée 1997,
 29,73 en 1998
 29,20 en 1999
 28,94 en 2000
 28,58 en 2001 (prévision)
 28,18 à la rentrée 2002 (prévision)

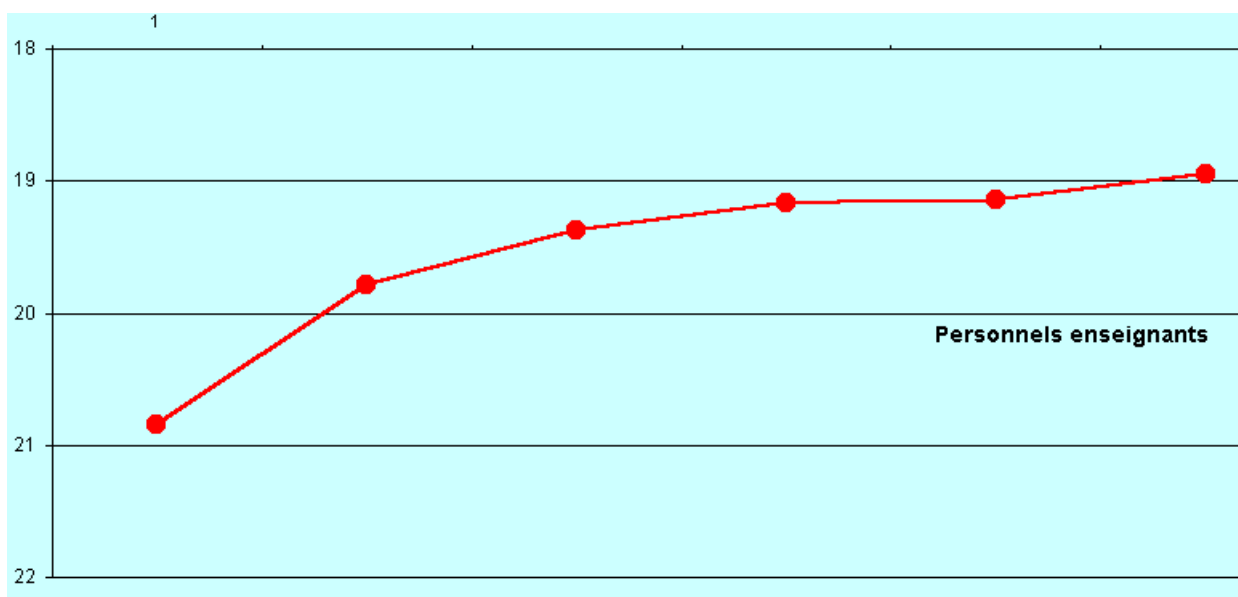
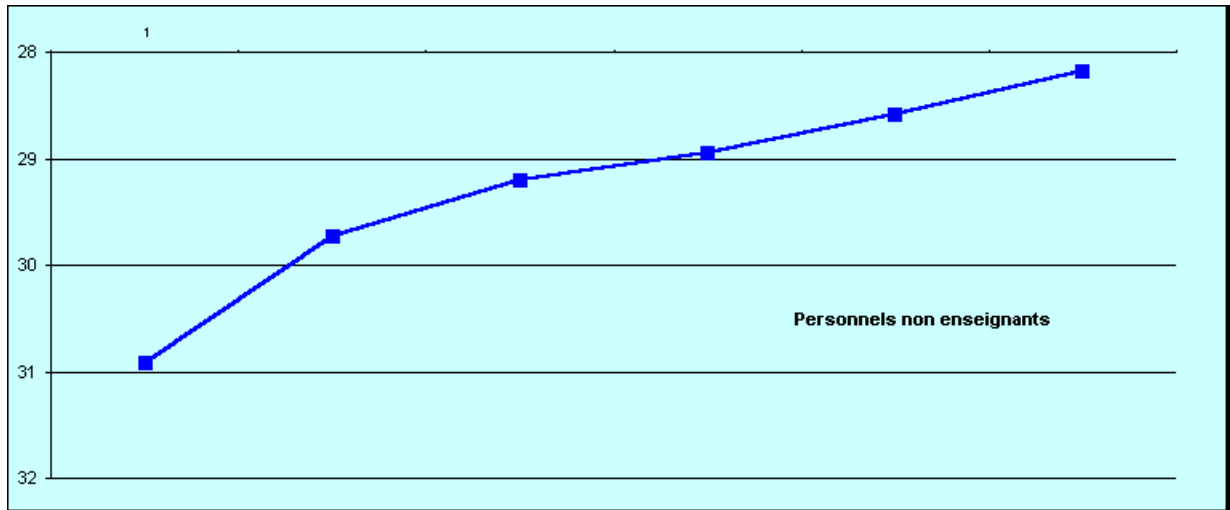
Ce nouveau taux est à rapprocher du taux d'encadrement de la rentrée 1989 qui s'établissait à 27,89.

Au titre du PLF 2002, 1 000 emplois dont 150 pour les bibliothèques seront ouverts. Une attention particulière est portée à l'amélioration de la qualité de vie des étudiants par la création de 26 emplois d'infirmières dans les universités et de 42 emplois, dont 10 emplois d'assistantes sociales, dans le réseau des œuvres universitaires et scolaires.

PLF 2002 - Les créations d'emplois et l'évolution des effectifs d'étudiants se traduisent par une nouvelle amélioration des taux

	1997 1998	1998 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003
Nombre d'étudiants *	1 547	1 526	1 523	1 529	1 537	1 544
	412	286	137	048	700	400
accroissement	- 27 703	- 21 126	- 3 149	5 911	- 8 652	6 700
% accroissement	- 1,8%	- 1,4%	- 0,2%	0,4%	- 0,6 %	- 0, 4%
Nombre d'enseignants	74 216	77 137	78 603	79 778	80 335	81 335
Encadrement Etudiants/Enseignants	20,85	19,79	19,38	19,17	19,14	18,95
Nombre d'I.A.T.O.S.	50 043	51 332	52 160	52 830	53 797	54 797
Encadrement Etudiants/IATOS	30,92	29,73	29,20	28,94	28,58	28,18

* Universités, IUT, Filières d'ingénieurs (universitaires et non universitaires du MEN), IUUFM.



PLF 2002 - Les crédits de fonctionnement

Outre des personnels nouveaux, les établissements ont également besoin de moyens en crédits supplémentaires pour améliorer leurs conditions de fonctionnement. Les moyens nouveaux exceptionnels prévus pour 2002 permettront d'assurer le rattrapage des crédits de fonctionnement pour les établissements d'enseignement supérieur sous-dotés et de faire face à l'accroissement de leurs surfaces et la diversification de leurs filières et de leurs missions.

Dans ce cadre, les crédits inscrits au chapitre 36-11 « enseignement supérieur et recherche. Subventions de fonctionnement » augmentent de 83,89 M soit 550,3 MF (78,13 M , soit 512,48 MF en neutralisant l'impact des transferts).

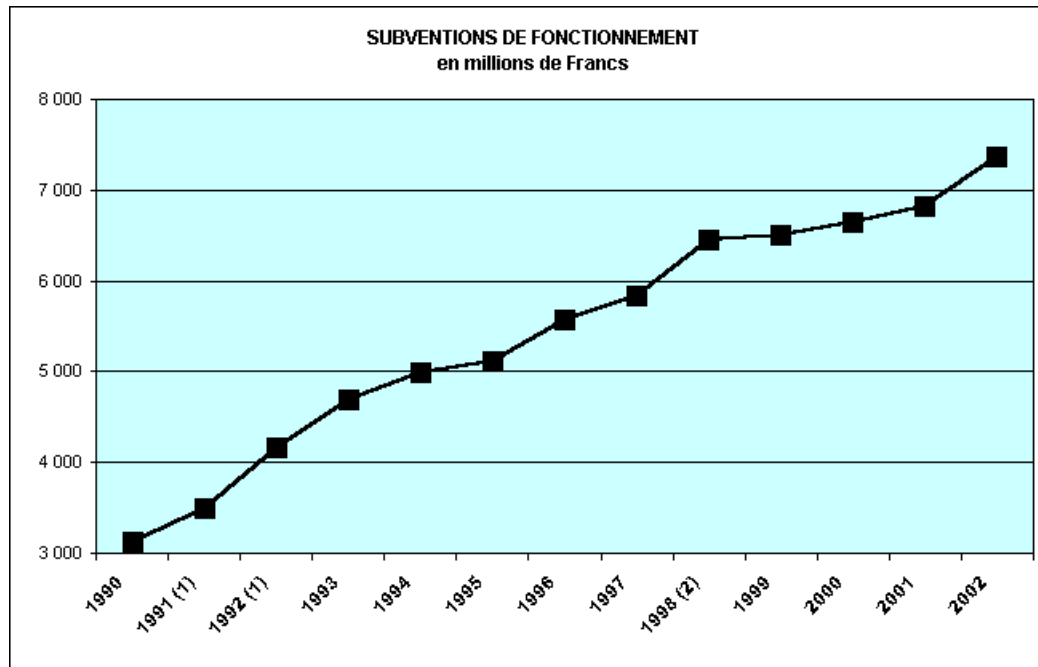
Pour les établissements d'enseignement supérieur, les moyens nouveaux représentent 56,31 M , soit 369,4 MF, (**c'est plus de trois fois le montant de la mesure nouvelle (121 MF) prise en leur faveur l'an dernier**) et 6 M , soit 39,4 MF, pour les bibliothèques - **c'est quasiment deux fois le montant de l'an dernier (20 MF)**.

Une partie de ces crédits de fonctionnement des établissements, en l'occurrence **2,13 M soit 14 MF**, seront réservés pour **le financement d'une expérimentation de dévolution du patrimoine à certains établissements**. Cette action, primordiale en raison du poids des questions relatives au patrimoine immobilier (sécurité, maintenance, responsabilités des différents acteurs,..), vise à développer les politiques d'amortissement menées par les établissements et à renforcer la responsabilité des présidents d'établissements sur ces questions.

Un effort important a également été réalisé pour **les musées** par l'inscription d'une subvention d'un

montant de **1 M**, soit **6,6 MF** et pour **les relations internationales (2,4 M soit 15,74 MF)** notamment pour le financement des universités européennes d'été.

Enfin, 274 000 (1,8 MF) sont prévus pour l'institut national de l'histoire de l'art et 1 195 000 (7,8 MF) pour l'établissement public du musée du quai Branly, 150 000 (0,98 MF) pour l'institut national de recherche pédagogique et 300 000 (1,97 MF) pour le conservatoire national des arts et métiers.



PLF 2002 - Le plan social étudiant

Le plan social étudiant, engagé à la rentrée de 1998, vise à créer les conditions d'une meilleure reconnaissance de la place des étudiants dans la société, à leur apporter les bases d'une plus grande indépendance matérielle, tout en leur permettant d'être mieux responsabilisés dans la conduite des politiques et des institutions de la vie étudiante.

L'objectif final, qui sera atteint à la rentrée 2001, dernière année du plan social étudiant, est d'augmenter les aides directes pour accorder un soutien à 30% des étudiants (23,2 % d'étudiants aidés en 1997-1998) et d'augmenter de 15% le niveau moyen des aides.

Ce plan s'est traduit par de nombreuses mesures :

- Relèvement des plafonds de ressources des bourses d'enseignement supérieur, ce qui a permis à un plus grand nombre d'étudiants de recevoir une aide maximale qui ne pouvait leur être accordée précédemment ;
- Augmentation du taux des bourses ;
- Création d'une bourse à taux zéro, qui se traduit par une exonération des droits d'inscription et de la cotisation à la sécurité sociale étudiante ;
- Mise en place de bourses de premier et de second cycles pour permettre aux étudiants connaissant des difficultés dans leurs études (redoublement, etc.) de conserver une aide financière ;
- Introduction d'un dispositif d'allocations d'études, depuis la rentrée universitaire 1999, pour répondre aux difficultés que pouvaient rencontrer des étudiants confrontés à des situations personnelles ne leur permettant pas de se voir attribuer une bourse dans le cadre du dispositif de droit commun.
- Mise en place de 12.000 bourses de mobilité d'un montant mensuel de 2.500 Francs pour les étudiants partant à l'étranger

Qui plus est, pour renforcer la démocratisation de l'enseignement supérieur et du recrutement des grandes écoles, des bourses de mérite (d'un montant de 40 005 F) ont été mises en place afin d'orienter les étudiants méritants issus de milieux modestes vers des concours qu'ils n'auraient pas spontanément pensé à préparer et de leur donner les moyens matériels d'entreprendre un cursus long.

Au total, près de **500 000 étudiants** seront aidés à la rentrée 2001, soit 30% des étudiants inscrits dans une filière ouvrant droit à bourses.

Le PLF 2002

Au PLF 2002 est prévue la création d'une bourse sur critères sociaux pour les étudiants en DESS qui viendra compléter le dispositif existant de bourses sur critères universitaires. Le nombre de bénéficiaires potentiels est évalué à 12 000. Le coût de cette mesure, qui sera mise en place à la rentrée 2001, représente 18,6 M , soit 122 MF.

 [retour au sommaire](#)
